



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 novembre 2021

Marielle Cohen-Branche, le Médiateur de l'AMF, est reconduite pour un mandat de trois ans

Après consultation du Collège et sur désignation de Robert Ophèle, le président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Marielle Cohen-Branche a commencé le 12 novembre son quatrième mandat en qualité de médiateur.

Marielle Cohen-Branche avait été désignée Médiateur de l'AMF le 16 novembre 2011, dans le cadre d'un renforcement de la mission de la médiation, auparavant dévolue à l'institution elle-même et depuis lors confiée à une personne indépendante des services de l'AMF, directement rattachée au président et disposant d'une équipe et d'un budget propres pour mener à bien son activité.

La Médiation de l'AMF est un service public gratuit de résolution amiable des litiges financiers, prévu par la loi. Le Médiateur de l'AMF peut être saisi par tout épargnant ou investisseur, consommateur, personne physique ou personne morale telle que société, association, caisse de retraite, ayant un différend individuel avec un intermédiaire financier ou un émetteur. Il intervient dans le cadre de tout litige en matière financière qui entre dans le champ de compétence de l'Autorité des marchés financiers, à savoir principalement :

- commercialisation de produits financiers,
- gestion de portefeuille,
- transmission et exécution d'ordres de bourse,

- épargne salariale,
- tenue de compte-titres ou PEA,
- Forex (si la société est agréée en France).

Le Médiateur n'est pas compétent en matière fiscale, d'assurance (contrat d'assurance-vie, PERP...) ou d'opérations bancaires (livret, dépôt à terme, PEL, crédit, découvert, carte bancaire, surendettement, etc.).

Hausse de 50 % des demandes à mi-année

Les recommandations émises par le Médiateur rencontrent un fort taux d'adhésion : en 2020, elles ont été suivies à 95 % par les deux parties lorsqu'elles étaient favorables aux demandeurs et contestées dans 4 % des cas seulement quand elles étaient défavorables aux épargnants.

Dans le prolongement d'une année 2020 marquée par une forte hausse des demandes de médiation (+27 % par rapport à 2019 pour celles entrant dans le champ de compétence de l'AMF), Marielle Cohen-Branche constate une accentuation de cette tendance en 2021, avec une progression de 50 % du nombre de ces demandes à la fin du premier semestre. L'arrivée de nouveaux investisseurs sur les marchés d'actions ces deux dernières années et l'usage accru des formulaires en ligne de saisine expliquent en grande partie cette augmentation.

Marielle Cohen-Branche a été conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation en charge du droit bancaire et financier de mars 2003 à janvier 2011. Elle a été également membre de la Commission des sanctions de l'AMF pendant cette période. Précédemment, Marielle Cohen-Branche a exercé pendant 25 ans comme directeur juridique de banque. Elle a été membre du Comité de la médiation bancaire, présidé par le Gouverneur de la Banque de France, chargé de veiller à l'indépendance des médiateurs bancaires, de 2003 à 2011. Marielle Cohen-Branche est par ailleurs vice-présidente du Tribunal international administratif de la Banque Mondiale. Elle est officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du mérite.

Chaque mois, Marielle Cohen-Branche décrypte dans son " Journal de bord " un cas vécu de médiation. Ce billet est accessible depuis l'espace dédié au médiateur sur le site internet de l'AMF et permet de mieux faire connaître ce service public gratuit à l'intention des épargnants.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [<https://www.amf-france.org>]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28


En savoir plus

- ▾ Le Médiateur de l'AMF
- ▾ Journal de bord du médiateur
- ▾ Rapport 2020 du Médiateur de l'AMF

Mots clés

NOMINATION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

NOMINATION

28 avril 2022

Nominations au sein
de la Direction des
enquêtes et de la
Direction de la Gestion
d'actifs



ARTICLE

MÉDIATION

27 avril 2022

Le rapport annuel du
Médiateur



COMMUNIQUÉ AMF

MÉDIATION

20 avril 2022

Le médiateur de l'AMF
publie son rapport
annuel 2021



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02